



Interdiction de fumer dans les aires de jeux, décret publié

Rubrique : actualités - Date : mardi 30 juin 2015

Fumer dans les aires de jeux pour enfants est désormais interdit. Annoncée dans le cadre du plan national de réduction du tabagisme, cette mesure était beaucoup attendue tellement elle est naturelle.

Publié dans le Journal Officiel, le 15 juin 2015, le décret rentre en application immédiatement. [Découvrir le texte ici](#)

Là où les mineurs sont susceptibles d'être présents, on ne fume pas : une question de bon sens.

Pourquoi est-ce important ?

- Déjà parce que les jeunes enfants sont particulièrement sensibles aux méfaits de la fumée de tabac. Pour rappel, les enfants exposés au tabagisme passif sont susceptibles d'avoir plus de problèmes ORL.
- Les mégôts de cigarettes qui peuvent se trouver sur ces aires de jeux sont une source de danger potentiel sans compter l'aspect peu écologique de la présence de ces déchets si particulier.
- Enfin, les parents doivent être exemplaires et montrer par leur comportement que le tabagisme n'est pas la norme. Le tabac n'est pas un produit de consommation courante. La dénormalisation du tabac est une des clés de la lutte contre le tabagisme. Les adultes doivent participer à ce grand challenge que la France s'est fixé, une première génération sans tabac en 2030 !

Pour en savoir plus sur cette mesure :

http://dnf.asso.fr/IMG/pdf/LC_fiche...